

PROGRAMMES COMMERCIAUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 FLEXIBILITÉ TARIFAIRE	3
2 CASEP	3
3 RABAIS À LA CONSOMMATION.....	3
3.1 Distribution des montants selon les plans de développement	4
3.2 Calculs des aides financières	5
3.3 Échantillon aléatoire de cas d'aide versée	7
CONCLUSION	28

Annexe 1 : Sommaire 2021-2022 relatif au CASEP

Annexe 2 : Cas types des aides financières 2021-2022

INTRODUCTION

1 Énergir s.e.c. (Énergir) dispose de quatre programmes commerciaux faisant l'objet de suivis au
2 rapport annuel déposé à la Régie de l'énergie (Régie). Il s'agit du programme de flexibilité tarifaire
3 pour le mazout et la biénergie (flexibilité tarifaire), du compte d'aide à la substitution d'énergies
4 plus polluantes (CASEP), ainsi que les programmes de rabais à la consommation (PRC) et de
5 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

1 FLEXIBILITÉ TARIFAIRE

6 Dans la décision D-2021-140, paragr. 290, la Régie reconduisait le programme de flexibilité
7 tarifaire jusqu'au 30 septembre 2022. Aucun rabais n'a été octroyé en 2021-2022 pour préserver
8 des volumes de gaz naturel par rapport au mazout ou à la biénergie.

2 CASEP

9 Dans sa décision D-2020-145, paragr. 399, la Régie approuvait le nouveau texte pour le CASEP
10 et demandait à Énergir i) de fournir l'information relative à la rentabilité des projets réalisés grâce
11 à l'utilisation du CASEP et ii) de présenter le point mort tarifaire de l'ensemble des projets réalisés.
12 Les informations requises quant aux suivis relatifs au CASEP se trouvent à l'annexe 1. On y
13 constate notamment que 205 clients ont bénéficié du CASEP pour une somme totale de 540 475\$
14 en 2021-2022.

3 RABAIS À LA CONSOMMATION

15 Le PRC et le PRRC ont été mis en place en 1989 à la suite de la décision D-89-28. Ces
16 programmes ont pour objectif de favoriser la consommation de gaz naturel via l'acquisition de
17 nouveaux clients ou de maintenir des clients existants et ainsi générer des baisses tarifaires pour
18 l'ensemble de la clientèle.

1 Au cours de l'année 2021-2022, Énergir a versé 9,3 M\$ de PRC et 5,1 M\$ de PRRC¹. Ces
2 montants ont permis d'acquérir 2 150 nouveaux clients ou d'effectuer des ajouts de charge grâce
3 au PRC et de maintenir 5 822 clients actuels grâce au PRRC.

4 Au cours de la même période, Énergir a signé des engagements de PRC de 10,1 M\$ et de 4,3 M\$
5 pour le PRRC.

6 Dans sa décision D-2022-123, paragr. 37, la Régie autorise Énergir à ne plus déposer les rapports
7 détaillés des montants versés ou signés en vertu du PRC et du PRRC. Ces suivis avaient été
8 établis par les décisions D-2017-073 (paragr. 102) et D-2018-096 (paragr. 112).

3.1 DISTRIBUTION DES MONTANTS SELON LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

9 Le tableau ci-dessous permet de concilier les subventions PRC signées et versées en lien avec
10 les plans de développement, comme requis par la Régie dans la décision D-2018-096,
11 paragr. 112.

¹ Énergir-6, Document 3.

Tableau 1
Distribution des montants selon les plans de développement

	PRC signé en \$				PRC versé en \$	
	Plan de développement		Rapport détaillé PRC 2022		Rapport détaillé PRC 2022	
	An 1 de la CT 2022	An 1 du RA 2022	Inclus au plan de développement 2022+→	Inclus aux plans de développement avant 2022	Inclus au plan de développement 2022	Inclus aux plans de développement avant 2022
Résidentiel	4 757 857	5 049 537	4 804 667	2 080 880	1 718 684	5 553 789
Nouveaux clients	4 465 579	5 016 987	4 779 117	2 080 880	1 667 034	5 478 299
Moins de 4 M\$	4 465 579	5 016 987	4 779 117	2 080 880	1 667 034	5 478 299
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
Ajout de charge	292 278	32 550	25 550	-	51 650	75 490
Moins de 4 M\$	292 278	32 550	25 550	-	51 650	75 490
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
CII	4 194 522	4 025 800	3 492 810	12 975	1 579 390	405 275
Nouveaux clients	3 316 426	3 317 600	2 748 960	9 375	1 189 900	342 675
Moins de 4 M\$	3 316 426	3 317 600	2 735 300	1 000	1 189 900	314 200
Plus de 4 M\$	-	-	13 660	8 375	-	28 475
Ajout de charge	878 096	708 200	743 850	3 600	389 490	62 600
Moins de 4 M\$	878 096	708 200	743 850	3 600	389 490	62 600
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
Total	8 952 379	9 075 337	8 297 477	2 093 855	3 298 074	5 959 064

3.2 CALCULS DES AIDES FINANCIÈRES

- 1 Dans le cadre d'une séance de travail tenue en 2018 portant sur le PRC et le PRRC, Énergir s'est
- 2 engagée à déposer des cas d'audit aléatoire de versement de PRC et PRRC au rapport annuel.
- 3 Les cas types présentés pour le calcul des aides financières de l'approche de masse représentent
- 4 ceux des aides actives durant l'année financière 2021-2022.
- 5 Pour le détail des calculs, voir l'annexe 2 avec les informations suivantes :
- 6
 - Marché : Il peut s'agir du marché Affaires ou Résidentiel;
- 7
 - Situation : Il peut s'agir d'un nouveau client ou d'un client existant;
- 8
 - Appareil : Il s'agit du type d'appareil utilisé auquel le cas type faire référence;
- 9
 - Volume : Il s'agit du niveau de volume évalué auquel le cas type faire référence;

- 1 • Taux de D : Il s'agit du taux de distribution obtenu à l'aide du volume, du profil du cas type
2 et des grilles tarifaires en vigueur au moment de la signature et qui se retrouvent dans les
3 *Conditions de service et Tarif*;
- 4 • Énergie concurrente : Il s'agit de la forme d'énergie qui est principalement en concurrence
5 avec celle utilisée par l'appareil évalué;
- 6 • Surcoût : Il s'agit du coût d'investissement en gaz naturel moins le coût d'investissement
7 de l'énergie concurrente. Le coût d'investissement fait référence aux dépenses
8 admissibles et inclut notamment le coût d'achat, d'installation et de mise en marché du
9 nouvel appareil ainsi que les frais de démantèlement de l'ancien appareil;
- 10 • Économie annuelle : Il s'agit de la facture annuelle en gaz naturel moins la facture annuelle
11 de l'énergie concurrente;
- 12 • PRI avant aide financière : Il s'agit de la période de retour sur investissement (PRI), en
13 nombre d'années, sans aide financière. Le ratio s'évalue en divisant le surcoût par les
14 économies annuelles;
- 15 • PRI recherchée : Il s'agit de la PRI permettant de maximiser l'intérêt des clients pour un
16 appareil au gaz naturel. La PRI recherchée est de 3 ans pour les clients existants, de
17 2 ans pour les clients potentiels CII et de 0 an pour les clients potentiels résidentiels;
- 18 • PRI après aide financière : Il s'agit de la période de retour sur investissement avec l'aide
19 financière finale. Le ratio s'évalue en soustrayant du surcoût le PRC final et en divisant
20 ensuite par les économies annuelles;
- 21 • PRC final : Ce montant est le rabais proposé, ajusté selon des considérations de marchés
22 et de cohérence entre les paliers de volumes afin de minimiser des comportements
23 biaisés, par exemple des surdimensionnements d'appareils pour avoir accès à des aides
24 financières;
- 25 • Rabais en ¢ par m³ : En lien avec l'article 2.3.2 des programmes, les mensualités pouvant
26 être versées au cours de la période contractuelle sont actualisées au taux du coût en
27 capital prospectif mixte (CCPM) alors en vigueur, pour être versées à la première année.
28 Le rabais en ¢/m³ est donc établi à partir des mensualités d'aide financière actualisées
29 divisées par l'OMA;

- 1 • Rabais en (%) : Il s'agit du Rabais (ϕ/m^3) divisé par Taux de D; et
- 2 • Rentabilité avec aide : Il s'agit de l'indice de profitabilité (IP) évaluée pour le cas type en
- 3 fonction des paramètres de rentabilité approuvés par la Régie.

3.3 ÉCHANTILLON ALÉATOIRE DE CAS D'AIDE VERSÉE

4 Afin de présenter l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la détermination des montants
5 et le respect des balises établies par la Régie, cette section présente 20 cas de nouveaux clients
6 (PRC) ou de clients maintenus (PRRC). Afin de procéder à l'échantillonnage, les montants versés
7 ont été scindés en deux groupes. Le premier groupe, soit les clients 1 à 10, inclut les versements
8 de PRC hors réseau ou supérieurs à 125 000 m³ et les versements de PRRC non résidentiel.
9 Tous les montants d'aide financière de ce groupe ont été évalués au cas par cas.

10 Le deuxième groupe, soit les clients 11 à 20, inclut tous les autres types de ventes. Dans cette
11 catégorie, l'occurrence des aides financières déterminées par l'approche de masse devrait être
12 élevée, bien qu'il peut également s'y trouver des approches au cas par cas. Une fois ces
13 regroupements réalisés, des numéros de clients ont été sélectionnés de manière aléatoire.
14 Certains cas jugés similaires ont été retirés et une autre sélection de cas aléatoires s'en est suivie.
15 La détermination des aides financières de ces cas est présentée dans les pages suivantes.

Client 1 : 607500

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Remplacement d'appareil	
Date de signature	20 décembre 2019	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chauffe-eau instantané de 399 000 btu 1 chauffe-eau instantané de 500 000 btu	197 393 m ³ OMA = 155 000 m ³
Approche commerciale	PRRC établi selon l'approche au cas par cas.	7 150 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 96 234,08 \$.	7 150 \$ < 96 234,08 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 7 150 \$ x 0,1322 / 155 000 x 100	0,6102 ¢/m ³ < 14,303 ¢/m ³
3 ^e condition : Hausse tarifaires PRRC < Hausse tarifaires pertes	Puisque les revenus maintenus grâce à l'aide financière sont plus importants que l'aide en elle-même, cela assure un effet tarifaire net positif pour la clientèle.	
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Le client envisageait une autre énergie que le gaz naturel.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 2 : 605523

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	1 ^{er} novembre 2019	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 476 000 btu 1 chaudière de 3 500 000 btu	147 058 m ³ OMA = 124 999 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	60 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 138 275,00 \$.	60 000 \$ < 138 275,00 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 60 000 \$ x 0,1336 / 124 999 x 100	6,4140 ¢/m ³ < 15,8910 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,24 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 3 : 623042

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	2 juin 2021	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 aérotherme de 400 000 btu	233 587 m ³ OMA = 100 000 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	10 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles s'élèvent à un montant de 78 757,88 \$.	10 000 \$ < 78 757,88 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 10 000 \$ x 0,1288 / 100 000 x 100	1,2875 ¢/m ³ < 12,8850 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	9,29 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 4 : 624924

Type de client	Marché affaires (habitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	9 août 2021	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage, eau chaude et procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 2 chauffe-eau comm. de 300 000 btu chacun 1 unité de toit de 130 000btu 1 fondeur à neige de 500 000 btu 4 aérothermes de 150 000 btu chacun	32 218 m ³ OMA = 27 385 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	29 500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 52 601,06 \$.	29 500 \$ < 52 601,06 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 29 500 \$ x 0,1288 / 27 385 x 100	13,8695 ¢/m ³ < 21,0750 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client >= IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	1,89 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 5 : 624961

Type de client	Marché affaires (habitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	13 juillet 2021	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage et eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume base sur la superficie du bâtiment. 3 aérothermes de 120 000 btu chacun 2 chauffe-eau de 400 000 btu chacun	52 200 m ³ OMA = 44 370 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	28 900 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 45 875,03 \$.	28 900 \$ > 45 875,03 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 28 900 \$ x 0,1288 / 44 370 x 100	8,3861 (¢/m ³) < 19,27 (¢/m ³)
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,97 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 6 : 614485

Type de client	Marché affaires (habitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	22 septembre 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage, eau chaude et procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 4 chauffe-eau de 300 000 btu chacun 1 génératrice de 760 000 btu 2 unités de vent-tempéré de 175 000 btu chacun 4 barbecues de 75 000 btu chacun	41 492 m ³ OMA = 35 268 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	25 086 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 35 166,25 \$.	25 086 \$ < 35 166,25\$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 25 086 \$ x 0,1323 / 35 268 x 100	9,4094 ¢/m ³ < 11,9430 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	1,99 ≥ 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 7 : 618047

Type de client	Marché Affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	16 décembre 2020	
Énergie déplacée	s.o	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 13 aérothermes de 200 000 btu chacun	76 024 m ³ OMA = 64 600m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	8 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 176 450,98 \$.	8 000 \$ < 176 450,98 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 8 000 \$ x 0,1287 / 64 600 x 100	1,5944 ¢/m ³ < 11,3330 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	9,59 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 8 : 611695

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	2 juin 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 55 brûleurs de 10 000 btu	15 290 m ³ OMA = 12 750 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	4 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 12 239,09 \$.	4 000 \$ < 12 239,09 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 4 000 \$ x 0,1323 / 12 750 x 100	4,1502 ¢/m ³ < 12,9430 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	4,94 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 9 : 633607

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	10 juin 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chauffe-eau instantané de 850 000 btu	28 403 m ³ OMA = 24 143 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	6 100 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 29 453,34 \$.	6 100 \$ < 29 453,34\$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 6 100 \$ x 0,1305 / 24 143 x 100	3,2960 ¢/m ³ < 15,2670 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	6,40 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 10 : 606072

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	4 novembre 2019	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage et eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 unité de toit de 660 000 btu 1 unité de toit de 150 000 btu 1 unité de toit de 180 000 btu 1 chauffe-eau instantané de 1 500 000 btu	40 184 m ³ OMA = 24 000 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	5 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 451 483,13 \$.	5 000 \$ < 451 483,13 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 5 000 \$ x 0,1336 / 24 000 x 100	2,7838 (¢/m ³) < 14,0940 (¢/m ³)
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	61,02 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 11 : 610698

Type de client	Marché résidentiel	
Type de vente	Remplacement d'appareil	
Date de signature	15 mai 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chauffe-eau de 50 000 btu	2 837 m ³ OMA = 2411 m ³
Approche commerciale	PRRC établi selon l'approche de masse.	300 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 1 434,32 \$.	300 \$ < 1 434,32\$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 300 \$ x 0,1323 / 2411 x 100	1,6457 ¢/m ³ < 30,9600 ¢/m ³
3 ^e condition : Hausse tarifaires PRRC plus petites Hausse tarifaires pertes	Puisque les revenus maintenus grâce à l'aide financière sont plus importants que l'aide en elle-même, cela assure un effet tarifaire net positif pour la clientèle.	
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Le client envisageait une autre énergie que le gaz naturel.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 12 : 615020

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	9 septembre 2020	
Énergie déplacée	Propane	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 aérotherme de 200 000 btu 1 aérotherme de 400 000 btu	9 922 m ³ OMA = 8 434 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 6 632,92 \$.	500 \$ < 6 632,92 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 500 \$ x 0,1323 / 8 434 x 100	30,7843 ¢/m ³ < 24,4320 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	1,61 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 13 : 614650

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	23 septembre 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 4 aérothermes de 250 000 btu chacun	13 492 m ³ OMA = 11 468m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 19 350,00 \$.	500 \$ < 19 350,00 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 500 \$ x 0,1323 / 11 468 x 100	0,7568 ¢/m ³ < 24,1300 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,15 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 14 : 633849

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	15 juin 2022	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 399 000 btu	10 454 m ³ OMA = 8 886m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	3 200 \$
Critères d'admissibilité		
1re condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 31 388,18 \$.	3 200 \$ < 31 388,18 \$
2e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 3 200 \$ x 0,1305 / 8 886 x 100	4,6978 ¢/m ³ < 27,7520 ¢/m ³
3e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	4,92 > 1
4e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 15 : 620562

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	31 mars 2021	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 11 générateurs d'air chaud/fournaise de 120 000 btu chacun	22 560 m ³ OMA = 19 176 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	5 800 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 60 979,46 \$.	5 800 \$ < 60 979,46 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 5 800 \$ x 0,1287 / 19 176 x 100	3,8942 ¢/m ³ < 21,6170 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,57 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 16 : 621758

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	26 février 2021	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 2 aérothermes de 250 000 btu chacun	120 000 m ³ OMA = 102 000 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	12 000 \$
Critères d'admissibilité 1		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 321 355,12 \$.	12 000 \$ < 321 355,12 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 12 000 \$ x 0,12875 / 102 000 x 100	1,5147 ¢/m ³ < 16,97 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	1,72 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 17 : 622933

Type de client	Marché résidentiel	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	2 juin 2021	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage, eau chaude et procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chaudière à eau chaude de 199 999 btu 1 cuisinière de 70 000 btu 1 barbecue de 30 000 btu	2 374 m ³ OMA = 2 018 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	750 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 43 840,00 \$.	750 \$ < 43 840,00 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 750 \$ x 0,1288 / 2018 x 100	4,7853 ¢/m ³ < 29,7180 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,22 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 18 : 630832

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	22 février 2022	
Énergie déplacée	Propane	
Application visée	Chauffage et eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 4 aérothermes de 300 000 btu 1 chauffe-eau comm. de 199 000 btu	26 163 m ³ OMA = 22 239 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 21 238,61 \$.	500 \$ < 21 238,61 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 500 \$ x 0,1305 / 22 239 x 100	0,2933 ¢/m ³ < 22,5780 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	62,49 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 19 : 615863

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	14 octobre 2020	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. Infrarouge de 155 000 btu	18 126 m ³ OMA = 15 407 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 25 288,37 \$.	500 \$ < 425 288,37 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 500 \$ x 0,1323 / 15 407 x 100	0,4293 ¢/m ³ < 15,7610 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	25,41 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 20 : 632422

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouveau client avec changement de vocation	
Date de signature	25 avril 2022	
Énergie déplacée	s.o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 unité de toit de 180 000 btu	7 487 m ³ OMA = 6 364 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	2 600 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 4 771,46 \$.	2 600 \$ < 4 771,46 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 2 600 \$ x 0,1305 / 6 364 x 100	5,3295 ¢/m ³ < 30,1340 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,33 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie :

- **de prendre acte des suivis relatifs au programme de flexibilité tarifaire, au CASEP, au PRC et au PRRC.**